



Faites  
le choix  
d'une  
Formation solide

## Formations aux métiers animaliers



[www.apivet.fr](http://www.apivet.fr)

Organisme de formation professionnelle

L'organisme de formation Apivet	page 2
Le public concerné et les possibilités de financement	page 3
Les conditions d'entrée en formation	page 3
L'attestation de fin de formation	page 3
Le métier d'auxiliaire vétérinaire	page 4
Les qualités recherchées	page 4
La formation d'Auxiliaire / Assistant vétérinaire	page 5
Les cours de la formation de base (415 heures)	page 5
Les modules optionnels (105 heures)	page 5
ACACED (Attestation de connaissance des animaux de compagnie d'espèces domestiques)	page 6
L'épreuve de contrôle des connaissances de l'ACACED	page 7
Les données tarifaires	page 7
Dossier Candidature pour l'entrée en formation	page 8

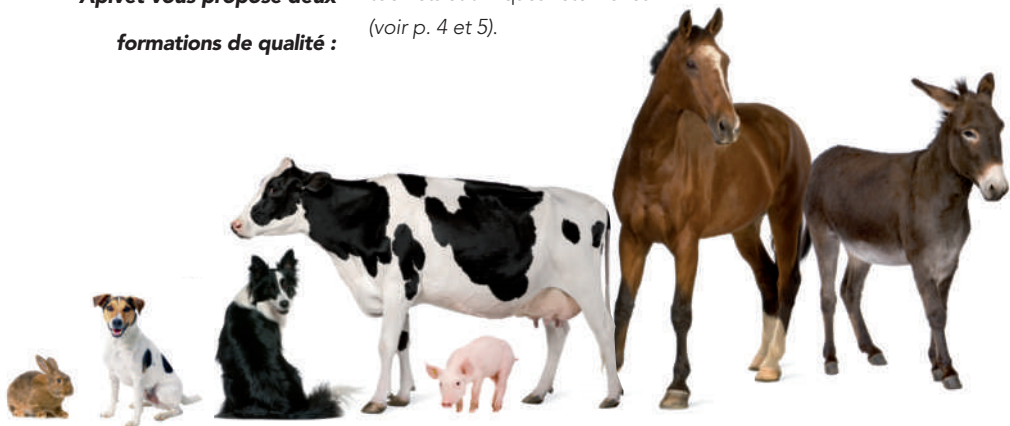
## L'organisme de formation Apivet

*L'organisme de formation professionnelle Apivet s'adapte à vos besoins de connaissances pour mieux vous préparer aux métiers animaliers.*

**Né de la volonté d'une vétérinaire de partager ses connaissances animalières, Apivet vous propose deux formations de qualité :**

- **Formations au métier d'auxiliaire vétérinaire**  
comme défini à l'échelon 3 de la convention collective N°3282 des cabinets et cliniques vétérinaires (voir p. 4 et 5).

- **Formations pour l'obtention de l'ACACED espèces Chien et Chat**



## Le public concerné et les possibilités de financement

### La formation continue s'adresse à tout public d'adultes :

- **Public d'adultes déjà engagés dans la vie active.**
- **Public de jeunes adultes qui désirent s'y engager et qui en font la demande.**

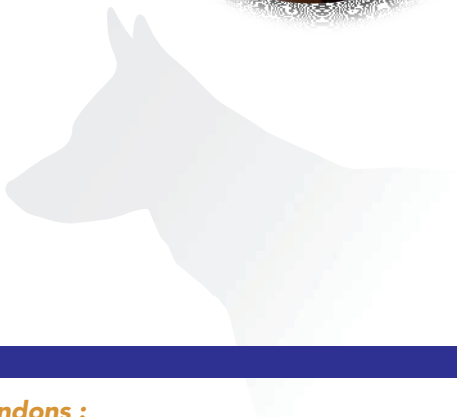


### Sont donc concernés par les formations d'Apivet :

- Les particuliers à titre individuel et à leurs frais.
- Les salariés (secteurs public et privé).
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs non salariés,
- les professions libérales

Si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi, vous serez inscrit en tant que

stagiaire de la formation et vous pourrez, en fonction de vos droits acquis précédemment, bénéficier d'une rémunération. Pour une prise en charge totale ou partielle des frais de la formation, renseignez-vous auprès de votre employeur, de votre conseiller Pôle-emploi ou CSP, du Conseil Régional ou de votre Mission Locale.



## Les conditions d'entrée

### Pour vous accepter en formation, nous vous demandons :



- De remplir le dossier de candidature en fin de brochure et de rédiger une lettre de motivation.
- D'avoir un niveau scolaire "Terminale" ou d'une expérience professionnelle et personnelle significative.
- Selon la formation choisie, d'effectuer un stage de dix jours en milieu professionnel pour confirmer votre inscription.

La période d'immersion professionnelle organisée par Pôle-emploi peut remplacer ce stage.

Votre admission se fera sur dossier et entretien individuel. Vous recevrez à la suite de cet entretien une convention (ou contrat) de formation professionnelle.

## L'attestation de fin de formation

### Quelle que soit la formation choisie :

vous recevrez une attestation de présence et une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée ainsi que vos résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Pour le dossier de l'ACACED, vous recevrez un bordereau de score d'évaluation personnalisé avec la date de l'évaluation, le numéro de session, les catégories animales objets de l'évaluation et votre niveau de réussite.

Pour la formation d'Auxiliaire / Assistant vétérinaire validée, vous recevrez un titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP avec le n°34470.



L'auxiliaire vétérinaire est complémentaire du Vétérinaire dans son activité. Il exerce au sein d'équipe de deux à plusieurs dizaines de personnes. Les animaux accueillis sont très variés mais les chiens et les chats sont presque toujours présents. Les établissements vétérinaires dits mixtes soignent aussi les animaux d'élevage : chevaux, vaches, moutons... Certains cabinets ou cliniques vétérinaires sont spécialisés en nouveaux animaux de compagnie (NAC) ou bien proposent leur compétence aux autres vétérinaires ou travaillent en itinérance.

### L'auxiliaire vétérinaire en complément du vétérinaire, aide à la prise en charge :

- Du maître de l'animal ou de son éleveur : il accueille, conseille, prend les rendez-vous, détecte et réagit consciencieusement aux urgences.
- De l'animal : il aide le praticien avant, pendant et après les interventions chirurgicales, surveille les animaux hospitalisés et contient les animaux au cours de certaines consultations ou lors de clichés radiologiques, prélèvements sanguins ...

Il effectue les commandes des produits, facture les soins aux propriétaires et communique régulièrement avec le cabinet-comptable de la clinique.

L'auxiliaire vétérinaire est aussi responsable de l'hygiène de la clinique. Le nettoyage, la désinfection du matériel et des locaux sont

indispensables pour éviter toute transmission de maladies nosocomiales.

Ce travail demande rigueur et efficacité.



### Formatrice et responsable du stage de formation :

- La formatrice responsable de votre stage en formation est Madame Catherine DANVIN, vétérinaire et gérante d'APIVET. Vous pouvez la contacter au **06 51 89 94 25** ou à l'adresse [contact@apivet.fr](mailto:contact@apivet.fr).

## Les qualités recherchées

Si l'attrait pour l'animal est indispensable pour exercer ce métier, il n'est pas suffisant pour s'épanouir dans un cabinet ou une clinique vétérinaire. En effet, l'auxiliaire vétérinaire doit :

- Être bienveillant, aimer les gens. Face aux situations difficiles ou douloureuses, il faut savoir réagir avec patience sans trop rentrer dans l'émotion.
- Aimer le travail de groupe. La bonne humeur, le respect de l'autre, la communication sont fondamentaux pour ce métier d'équipe.
- Réagir vite et s'adapter à toutes les situations. Les patients, les questions, les situations sont nombreux et variés dans une journée. Le Personnel Soignant non Vétérinaire ne doit "pas avoir les deux pieds dans le même sabot". Il n'y a pas de routine dans ce métier. Les vétérinaires apprécient les auxiliaires polyvalents et réactifs.
- Se former continuellement. De nouvelles maladies apparaissent, de nouveaux médicaments sont prescrits et les conseils évoluent. L'auxiliaire vétérinaire doit se tenir informé tous les jours grâce à la presse spécialisée et les formations continues.



# La formation d'Auxiliaire / Assistant Vétérinaire d'Apivet

Cette formation se déroule sur 6 mois :

- De septembre à mi-février
- Ou de mi-janvier à début juillet.

Elle s'articule autour de :

- Seize semaines de cours dont une semaine d'examen final. Cela correspond à 520 heures de cours dispensés en totalité. De nombreuses mises en situation et travaux pratiques sont organisés pour mieux comprendre et appliquer les connaissances acquises.

• Onze semaines de stage obligatoire non rémunéré en cabinets ou cliniques vétérinaires dont deux semaines préalables à la formation. Ces deux semaines en immersion professionnelle vous permettront de confirmer votre inscription à la formation.

Les neuf autres semaines se répartissent sur 3 périodes : une de deux, une de trois et une de quatre semaines. Vous rechercherez trois lieux de stage différents pour dé-

couvrir les multiples facettes de ce métier ainsi que les différents types de clientèles. Vous vous familiariserez ainsi avec les demandes des cliniques canines, mixtes ou référées afin d'améliorer rapidement vos savoirs et savoir-faire.

## Les cours de la formation de base (415 h.)

- Accueil/Marketing
- Back-office avec aide aux soins
- Communication
- Connaissances du vivant: Anatomie, Physiologie, Biologie, Biochimie...
- Front-office ou Relations avec la clientèle
- Gestion - Informatique
- Contrat de travail et convention collective
- Législation
- Pathologie canine, féline et rurale
- Pharmacologie



- Parasitologie canine, féline et rurale
- Travaux pratiques encadrés / Mises en situation
- Zootechnie canine, féline et rurale
- Passage de l'épreuve officielle du certificat de capacité animaux domestiques

## Les modules optionnels (105 h.)

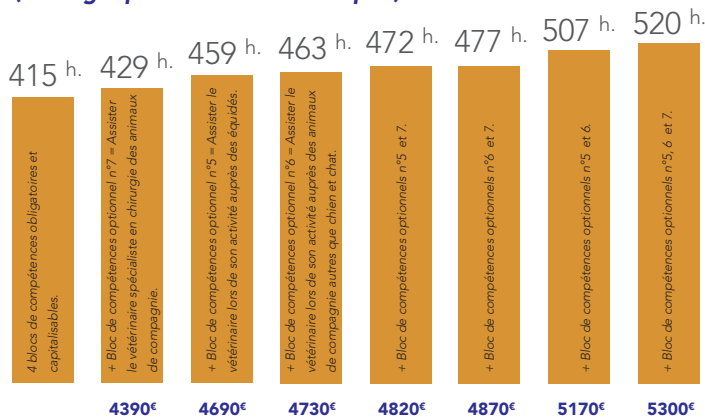
• Module équin avec zootechnie, parasitologie, pathologie et travaux pratiques encadrés / mises en situation spécifiques aux chevaux (43.5 heures).

• Module NAC avec zootechnie, parasitologie, pathologie, préparation au certificat de capacité et travaux pratiques encadrés / mises en situation spécifiques aux NAC (48 h.).

• Module assistance technique au bloc chirurgical (13.5 h.).

## Les données tarifaires

### Nombre d'heures de cours théoriques (les stages professionnels sont en plus)



À titre individuel, le cout pédagogique est de 10,00 € par heure de cours théorique + 100 € frais de dossier/frais d'inscription + 85€ pour le certificat de capacité "animaux domestiques". Demandez-nous un devis.



***Vous désirez créer un élevage de chiens, de chats...***

***Vous souhaitez développer une pension canine et féline...***

***Vous envisagez de proposer vos services auprès de particuliers propriétaires de chiens ou de chats (pet-sitter)...***

Quel que soit votre projet animalier, vous devez vous conformer à l'article L214-6 du Code Rural qui précise que : "La gestion d'une fourrière ou d'un refuge, ainsi que l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde, éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats :

- 1 :** Font l'objet d'une déclaration au préfet,
- 2 :** Sont subordonnés à la mise en place et à l'utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale pour ces animaux,
- 3 :** Ne peuvent s'exercer que si

au moins une personne, en contact direct avec les animaux peut justifier entre autre avoir suivi une formation dans un établissement habilité par le Ministère chargé de l'Agriculture afin d'acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie et disposer d'une attestation de connaissance établie par l'autorité administrative. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée de chiens et de chats par an et par foyer fiscal doivent aussi respecter l'ensemble de ces formalités.

**L'arrêté du 17 janvier 2020 précise les organismes de formation habilités à former et à évaluer des personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.**

<http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/1/17/AGRE2000410A/jo/texte>

**APIVET**

N° d'activité 53350949635 est officiellement habilitée pour les espèces Chien et Chat (contact@apivet.fr)

*(ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).*

# Action de formation pour l'obtention du certificat de capacité destiné aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ACACED.



**Les candidats peuvent s'inscrire à la formation et l'évaluation pour l'espèce Chien ou l'espèce Chat ou les deux espèces animales Chien et Chat.**

Sans niveau de connaissances préalables requis, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien de ces deux espèces animales domestiques en renforçant la prise en compte du bien-être animal. Ces connaissances sont classées en huit domaines de compétences : "alimentation", "comportement", "logement", "droit", "reproduction", "santé animale", "transport" et "sélection".

La formation a une durée de 21 heures lorsqu'elle concerne une espèce animale : Chien ou Chat. Elle a une durée de 28 heures lorsqu'elle concerne les deux espèces animales : Chiens et Chats. À l'issue de la formation, les candidats reçoivent une attestation de formation datée, conforme à l'article L.6353-1 du Code du travail et mentionnant les catégories animales visées par l'action de formation.



## L'épreuve de contrôle des connaissances

L'épreuve de contrôle des connaissances se déroule selon une procédure et des modalités d'évaluation identiques sur l'ensemble du territoire.

L'épreuve est constituée d'un questionnaire à choix multiple dont la correction est automatisée.

Elle se déroule en un temps limité. Elle est fondée sur une banque de questions, actualisée et organisée en huit domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection.

## Modalités d'évaluation

Les modalités retenues sont détaillées dans le tableau ci-contre. À l'issue de l'évaluation, chacun des candidats recevra un bordereau de score d'évaluation personnalisé avec la date de l'évaluation, le numéro de session, les catégories animales objets de l'évaluation et le seuil de réussite.

Nombre de catégories d'animaux soumises à évaluation	Nombre total de questions posées	Nombre de questions posées dans la 1 <sup>re</sup> catégorie	Nombre de questions posées dans la 2 <sup>e</sup> catégorie	Durée maximale de l'évaluation (min)	Conditions de réussite
1	30	30	(sans objet)	30	60% de réponses justes sur la totalité
2	45	23	22	45	60% de réponses justes sur la totalité + 45% bonnes réponses dans chaque catégorie

## Les données tarifaires

Le cout des formations est de :

- 230€ pour les 21,5 heures
- 302.5€ pour les 28,75 heures.

Ce cout comprend la formation pédagogique, le support de la présentation et l'épreuve de contrôle de connaissances.

Il n'y a pas de possibilité de restauration dans les locaux, mais le centre commercial du Vert Buisson à Bruz est tout proche.

# Dossier de candidature - Entrée en formation



## Auxiliaire / Assistant Vétérinaire

- Blocs obligatoires
- Bloc optionnel n°5
- Bloc optionnel n°6
- Bloc optionnel n°7
- Session de septembre 202\_\_
- Session de janvier 202\_\_

## ACACED Chien / Chat

**Demandez le calendrier**

## Vos Coordonnées

M<sup>me</sup>  
 M.  
Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
À : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Votre situation familiale: \_\_\_\_\_  
N° Sécurité Sociale: \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Votre Niveau d'Études : \_\_\_\_\_  
☎ \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## Votre situation actuelle

Êtes-vous en activité professionnelle?  Oui  Non  
Si oui, précisez votre profession : \_\_\_\_\_  
Date de début d'activité professionnelle : \_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'employeur \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Êtes-vous en formation ?  Oui  Non  
Si oui  Stagiaire  Étudiant  
Nom et adresse de l'établissement de formation \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autre :  Oui  Non Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

Êtes-vous en recherche d'emploi ?  Oui  Non

## Pensez à joindre

- Un Curriculum Vitae.
- 1 lettre de motivation pour l'entrée en formation.

APIVET SARL au capital de 5000 € \_\_\_\_\_

**Lieu de l'action de formation :**  
Centre d'affaires CICEA  
3, rue du Courtil  
35170 BRUZ

**Contact administratif (Siège social) :**

**APIVET**  
8, rue Saint Maur  
35330 MERNEL  
**06 51 89 94 25** contact@apivet.fr



Retrouvez-nous sur  
**facebook**



Organisme de Formation enregistré sous le n° 53350949635  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
RCS Rennes 800 902 462  
APE 8559A